

ANNEXE

AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA  
LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE  
LA COMMUNE DE TIERCELET

TARIFS AU 31 MARS 2025

	COMMUNE			EXTÉRIEUR		
	Montant	30%	Solde	Montant	30%	Solde
Centre socio-culturel pour le week-end (vendredi 9h au lundi 9h) 120 personnes assises ou 150 personnes debout acompte à la réservation non remboursable en cas de désistement même en cas de force majeure.	450 €	150 €	300 €	700 €	210 €	490 €
Centre socio-culturel pour une journée dans la semaine (lundi, mardi, mercredi ou jeudi) acompte à la réservation non remboursable en cas de désistement même en cas de force majeure.	160 €	55 €	105 €	260 €	78 €	182 €
Location couverts par personne payable au moment de la prise en compte de la salle.	GRATUIT			0,50 €		
Caution retournée après l'état des lieux.	1 000 €			1 000 €		
Nettoyage des locaux	60 €			60 €		
ASSOCIATIONS ET ÉCOLES le week-end	1ère fois	GRATUIT		350 €	105 €	245 €
	fois suivantes	225 €	68 €	157 €	105 €	245 €
ASSOCIATIONS ET ÉCOLES la journée	1ère fois	GRATUIT		130 €	39 €	91 €
	fois suivantes	80 €	24 €	56 €	39 €	91 €

**EXEMPLE :** Pour une location de la salle pour un week-end à une personne extérieure à Tiercelet, il faudra le jour de la réservation, en plus de l'attestation d'assurance fournir plusieurs chèques à l'ordre du Trésor Public:

- 1 chèque de 210 € (30 % de la location) avec encaissement immédiat
- 1 chèque de 490 € (solde de tout compte)
- 1 chèque de caution de 1000 €
- 1 chèque de 60 € pour le nettoyage (optionnel)

**NOTA :** le chèque correspondant aux couverts sera établi le jour de la prise en compte de la salle avec encaissement immédiat

**RAPPEL :** les chèques établis devront être tirés sur le compte de l'utilisateur ; à défaut des chèques de banque seront remis par le dit utilisateur